



Assemblée générale

Distr. limitée
22 mars 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente et unième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Chine, Égypte*, Fédération de Russie, Pakistan* : amendement au projet
de résolution A/HRC/31/L.28**

31/... Protection des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels

Remplacer le paragraphe 14 par ce qui suit :

14. *Reconnaît* le rôle important que jouent les personnes, groupes et organes de la société qui défendent les droits de l'homme pour ce qui est de faire prendre conscience de l'incidence des projets de développement et des activités commerciales sur les droits de l'homme ainsi que des avantages et des risques que comportent ces projets et activités en faisant part de leurs vues, leurs préoccupations, leurs critiques, leur soutien ou leur désaccord à l'égard des politiques et des mesures mises en œuvre par les pouvoirs publics ou des activités des entreprises, et souligne la nécessité pour les gouvernements de prendre les mesures voulues pour préserver un espace de dialogue public et protéger ceux qui y prennent part ;

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

GE.16-04643 (F) 230316 230316



* 1 6 0 4 6 4 3 *

Merci de recycler

